Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pôle de Buchy – Siège Social
252 route du Rouen, 76 750 Buchy

Décision du Président

N°2026 / 52

OBJET : Ajustement de la durée du marché de travaux relatif au Pôle de Montville
Monsieur le Président,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-05-06-073 du 6 mai 2026 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président,

Vu les articles L. 2194-1, R. 2194-7 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant que les avenants assurent une légère prolongation de la durée du marché, pour prendre en compte les ajustements entre lots, sans modification de la nature des prestations ou des montants,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la passation et la signature d'avenants relatifs à la prolongation de la durée d'exécution, pour les lots suivants du marché de travaux de réhabilitation du pôle administratif de Montville :

- Lot n°1, avec la société Orea
- Lot n°2, avec la BTP 76
- Lot n°3, avec la société Prevost
- Lot n°4, avec la société Avenel
- Lot n°5, avec la société Façouest
- Lot n°6, avec la société Euro Métal
- Lot n°7, avec la société Miroiterie des Mureaux
- Lot n°8, avec la société Avenel
- Lot n°9, avec la société Gamm
- Lot n°10, avec la société SRP
- Lot n°11, avec la société TK Elevator
- Lot n°12, avec la société SCAE
- Lot n°13, avec la société Harlin Energie
- Lot n°14, avec la société Fizet

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et la Responsable du Service de Gestion Comptable sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Buchy, le 30 septembre 2026
Le Président



Eric HERBET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20260930-2026_52-AI
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026